



LE LOUP MARSEILLAIS

Association Loi 1901 créée le 26 septembre 1981
N° W341000377

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 17 janvier 2025

OBJET: Convocation et préparation de l'assemblée générale de l'association pour l'année 2025

1 - Préambule

Le Président Gilles Benezech vous prie d'assister à l'assemblée générale ordinaire de notre association. Cette assemblée générale se tiendra dans les locaux de l'association au port de Tabarka:

Le Vendredi 17 janvier 2025 à 17 heures

2 - Ordre du jour

l'ordre du jour s'établit comme suit:

- Emargement de la feuille de présence par les participants et enregistrement des procurations
- **Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire annuelle**
- Le mot du Président,
- Présentation du rapport moral de l'association :
 - approbation du rapport moral par vote,
 - compte rendu de l'année 2024, perspectives et orientations pour 2025,
 - présentation du bilan financier de l'association,
 - approbation des comptes 2024 par vote,
 - quitus au conseil d'administration,
 - présentation et approbation des barèmes 2025,
 - Tarifs 2025 pour mémoire
 - Adhésion: **120.00€**, Sortie en mer: **15.00€/adhérent**; **30.00€/invité**,
 - Sortie thon: **40.00€/adhérent**,
- Délégation de pouvoir au bureau pour l'organisation des sorties "thon", des festivités et entretien des embarcations,
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration par l'assemblée générale. Vote à main levée (à bulletin secret à la demande d'au moins un membre de l'assemblée générale).
- Conformément aux statuts du Loup Marseillais "le nouveau conseil d'administration devra élire en sein un bureau" (maximum 7 personnes).
 - à pourvoir : Présidence de l'association
 - à mettre en place : 1 adjoint au trésorier, 1 adjoint au responsable des sorties en mer.Appel à candidature : voir annexe I
- Questions diverses, et réponses aux questions.

Enfin, un pot de l'amitié clôturera cette assemblée.

Nota: Les adhérents non disponibles ce jour, peuvent renvoyer le pouvoir joint en annexe II dûment rempli accompagné éventuellement de leur chèque de règlement de la cotisation annuelle.

Cette procédure a son importance, car elle permet d'atteindre le quorum (50% + 1) qui valide l'assemblée.



Gilles Benezech Président

ANNEXE I

APPEL A CANDIDATURE

Lors de l'AG prévue le 17 janvier 2025, il vous sera demandé de voter pour:

- La présidence de l'association
- Un adjoint trésorier
- Un adjoint pour les sorties pêche

Démissionnaire : Gilles Benezech

Trois (3) postes seront donc à pourvoir.

Vous pouvez dès lors faire acte de candidature si vous êtes volontaire, disponible et habitant Marseillan ou les communes environnantes en renvoyant au siège du club **avant le 13 janvier 2025**, le bulletin ci après.

Cordialement, le secrétaire.
Leclerc Philippe

Bulletin de candidature

Nom, prénom

Lieu, date

Adresse

à

LE LOUP MARSEILLANAIS
Port de Tabarka – BP 23
34340 MARSEILLAN

Monsieur le Président,

Je vous informe par la présente de ma candidature à un poste au conseil d'administration de l'Association Le loup Marseillanais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Signature

Rue des Pêcheurs – Port de Tabarka – BP 23 – 34340 MARSEILLAN

Tel : 06 25 69 01 08 E-mail: leloupmarseillanais@gmail.com

ANNEXE II

Pouvoir pour l'Assemblée Générale 2025

Madame ou Monsieur :.....

Membre de l'association LE LOUP MARSEILLANAIS,

à jour de cotisation pour l'année 2025, donne tout pouvoir à
Madame ou Monsieur :.....

Membre de l'association LE LOUP MARSEILLANAIS, pour me représenter à l'Assemblée Générale, qui
aura lieu le **vendredi 17 janvier 2025** à 17 h 00 dans nos locaux au port de Tabarka.

Ce présent pouvoir servira pour la présence.

(écrire manuellement : Bon pour pouvoir) ::.....

Fait à,.....le.....

Signature

***NB: inscrire impérativement le nom de la personne déléguée au crayon afin d'éviter le risque
d'invalidation. En effet, une seule personne ne saurait présenter plus de 3 (trois) délégations de pouvoir.***